

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024 à 20 H 30**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 décembre 2024. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Dix) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

**Absents(tes) au moment du vote (Neuf dont six pouvoirs) :**  
Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à M. David LESUR)  
M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)  
M. Yves DELORME (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)  
Mme Corinne CHABORD (pouvoir donné à Mme Linda LAURO)  
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Guy VACHON)  
M. Jean-Pierre MALSERT (pouvoir donné à M. Jacques PRAT)  
Mme Nadine EUKSUZIAN  
Mme Martine BEGUE  
M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. David LESUR

**Délibération n° 2024.059 : Budget Primitif 2024 - Décision modificative n°2**

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à une délibération modificative afin de réajuster les dépenses prévues au budget.

Ces dépenses tiennent compte de certains travaux réalisés en régie par la Verrière des Cordeliers mais aussi des travaux de réfection de son plancher. Il est également tenu compte des nouveaux frais de location issus de la préemption de certains commerces, qui feront par la suite l'objet d'une location-gérance. En recettes, des ajustements sont réalisés en fonction des notifications reçues par l'Etat, que ce soit en fonctionnement pour les droits de mutation, le FCTVA, la taxe sur la consommation finale d'électricité, ou en investissement avec le soutien à l'investissement de la commune (8213 € de la DRAC pour le financement des statues de l'église de Sainte-Colombe, 18 397.3 € du SYDER dans le cadre du Fonds Chaleur pour la Verrière).

Certaines lignes sont en revanche diminuées compte tenu des dépenses effectivement réalisées par la commune (voirie, entretien de terrains, maintenance, fêtes et cérémonies).

Il convient donc de se prononcer sur les opérations figurant sur la décision modificative annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au BP 2024 telle que définie ci-après.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Pour *extraît conforme*  
Reçu en préfecture le 19/12/2024

A Saint-Colombe, le 18/12/2024

Publié le  
ID : 069-216901892-20241218-2024\_0059-DE

Berger  
Levrault

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**



Transmis en Préfecture le : 19/12/2024  
Affiché le : 19/12/2024